

SINISTRES : 17 communes du Val de Marne obtiennent l'état de catastrophe naturelle

17 des 28 communes du [DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE](#) / T : 01.43.99.84.00 qui en avaient fait la demande viennent d'obtenir de l'Etat la reconnaissance d'une situation de catastrophe naturelle suite aux inondations du début du mois de juin. Une première liste de 12 municipalités vient en effet d'être complétée par six noms. Les villes dont les habitants et entreprises pourront ainsi bénéficier d'une prise en charge simplifiée des dégâts des eaux sont : Alfortville, Créteil, Mandres-les-Roses, Périgny, La Queue-en-Brie, Saint-Maurice, Ablon-sur-Seine, Champigny-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Ormesson-sur-Marne, Santeny, Sucy-en-Brie, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges et Vitry-sur-Seine . www.valdemarne.fr